

CASA DE LEOES

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Votre enfant mineur désire se faire percer/tatouer, merci de nous fournir cette autorisation dûment remplie accompagnée de :

- la photocopie de la carte d'identité du parent ou tuteur légal qui a rempli cette décharge
- la carte d'identité de l'enfant
- le livret de famille si vous ne portez pas le même nom

INFORMATIONS SUR LE MINEUR

Nom de l'enfant :.....
Prénom de l'enfant :.....
Date de naissance :..... Age :.....

INFORMATIONS SUR LE PARENT OU TUTEUR LEGAL

Nom du parent :.....
Prénom du parent :.....
N° de téléphone où vous joindre pour confirmer le jour du piercing
.....

Merci de bien vouloir recopier le texte suivant lisiblement :

« **Je soussigné(e)**, (votre nom), **autorise mon fils/ma fille**. (Nom de l'enfant) **âgé(e) de . . . ans à se faire percer** (Précisez l'endroit du corps) **chez Casa De Leões.**

Je certifie avoir pris connaissance de ce document en ma qualité de parent ou tuteur légal et m'engage à veiller à la bonne réalisation des soins en suivant les conseils donnés à la boutique et sur la feuille remise à l'enfant. »

.....
.....
.....
.....
.....

La falsification de ce document est un délit appelé « faux et usage de faux », la société Casa de Leões se dégage de toute responsabilité dans le cas d'une utilisation frauduleuse de ce document.

Fait le :..... A :.....

Signature :.....